AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél.: 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238.57

ABONNEMENT ANNUEL
15 francs
N° 45 - JUIN 1964
8° supplément

/CULTURES FRUITIERES/

AUDE - HERAULT - GARD - PYR. ORIEN

TORDEUSE ORIENTALE (Avertissement)

Tous les fruits dont la récolte est prévue pour la deuxième quinzaine du mois de juillet doivent recevoir une protection.

MOUCHE DES FRUITS (Avertissement)

Notre avis du 16 juin concernant la Mouche des fruits n'a pas été suivi par certains arboriculteurs ; c'est pourquoi des fruits parasités sont récoltés dans la région de Montpellier. La climatologie actuelle étant très favorable à l'insecte il est indispensable d'exécuter un traitement sur les fruits récoltés à partir du 10 juillet. Si le traitement est lavé par une pluie d'orage il pourra être nécessaire de le renouveler ; respecter les délais légaux d'emploi des insecticides.

L.L.TROUILLON

/CULTURES MARAICHERES/

CHENILLES A FOURREAU DE L'ASPERGE (Information)

La période des pontes se termine. Les éclosions de chenilles vont s'échelonner un certain temps.

Il est recommandé d'effectuer sans délai un traitement destiné à détruire les jeunes chenilles dès leur éclosion dans les aspergières où le parasite s'est manifesté.
On utilisera à cet effet un Parathion, soit en pulvérisation, soit en poudrage du sol selon les possibilités de ravitaillement en eau.
En ce qui concerne les pulvérisations, il est recommandé de viser la base des tiges afin de mouiller ces dernières sur quelques centimètres de hauteur au-dessous de la surface du sol, là où il a été reconnu que la ponte était localisée.
La quantité de Parathion conseillée est d'environ 2 kgs de matière active ha, soit 50 grs par hectolitre et 1000 à 1500 litres de bouillie à l'ha. Ces doses qui peuvent varier avec l'âge, l'écartement, et l'état sanitaire des plantations ont été établies pour une aspergière de 8000 pieds à l'hectare.
En poudrage il faudra également apporter la poudre au pied des turions. Un léger déchaussage préalable est indispensable, un léger chaussage devra suivre le traitement si l'état de la plantation et la nature du sol (sable) le permettent. La quantité de poudre à épandre est d'environ 100 kgs à l'ha d'une spécialité titrant 2 % de matière active par exemple, ce qui représente 2 kgs de matière active à l'ha.

P. CHRESTIAN

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLÉ

Imprimerie de la Station du Languedoc-Roussillon. Le Directeur Gérant : L. BOUYX

Ministère de l'Agriculture

STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Ecole Nationale Supérieure Agronomique de MONTPELLIER

Montpellier le 27 Juin 1964

NOTE n° 11

MILDIOU – Les importantes invasions de mildiou, qui, à la suite des pluies des 23 et 24 mai, ont affecté l'Ouest de l'Hérault et l'Aude orientale, se sont peu étendues au cours de la deuxième quinzaine de juin.

Cependant, durant cette période les rameaux de la vigne où leurs ramifications se sont allongés; par ailleurs les taches anciennes n'ont pas disparu.

Elles constituent une réserve infinie de germes qui ne manqueront pas, à;la faveur des orages actuels : Canet 7,5 mm, Herépian 53,6 mm., Pézenas 2I,2 mm., Le Pouget 4,5 mm., St-Geniès-le-Bas 8,1 mm., ou de précipitations difficiles à prévoir, d'attaquer tous les organes sans défense, et de provoquer dans ce cas du rot-brun sur les grappes.

Dans toutes les régions, suivant la date du dernier traitement et selon l'état actuel de l'invasion, il appartient à chacun d'intervenir plus ou moins souvent pour que la protection du feuillage et des grappes soit suffisante.

OIDIUM – La lutte contre le Mildiou ne doit pas faire négliger les traitements de l'Oïdium qui s'attaque maintenant aux grains.

EUDEMIS et COCHYLIS – Le vol de deuxième génération d'eudémis se poursuit encore à Banyuls-dels-Aspres, Canohès, Pollestres, St-Jean Lasseille (Pyr.Or.) ; Adissan, Montpellier-Grammont (Hérault) ; Narbonne, St-Laurent de la Cabrerisse (Aude).

Lorsqu'il chevauche avec celui de la cochylis : Pt-St-Esprit, Vénéjean (Gard) ; Montpellier-Grammont (Hérault), on pourrait préventivement utiliser encore le Carbaryl appelé aussi Sevin, et lui substituer un ester phosphorique dès l'apparition des premiers dégâts.

Le Directeur de la Station Régionale d'Avertissements Viticoles :

G. BERNON